



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.9, 3.10 et 3.11

Numéro de la demande : 2022-0387
Demande : Nouvelle étiquette ou modifications de l'étiquette d'un produit – Niveau de suppression, nouveaux organismes nuisibles et mélanges en cuve
Produit : **Fongicide Evito 480 SC**
Numéro d'homologation : 30408
Principes actifs (p.a.) : Fluoxastrobine
Numéro de document de l'ARLA : 3363852

Contexte

Le fongicide Evito 480 SC est un fongicide foliaire à large spectre contenant, pour principe actif, 480 g/L de fluoxastrobine. Il est homologué pour être utilisé sur le blé (de printemps, dur et d'hiver), l'orge, le triticale, le seigle, l'avoine, le colza/canola (sous-groupe de cultures 20A), les graines sèches de légumineuses et les haricots (sous-groupe de cultures 6C), le maïs (de grande culture, de semence et sucré), le soja, la pomme de terre, la tomate, le poivron et la fraise pour la suppression ou la répression de plusieurs maladies fongiques.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du fongicide Evito 480 SC : 1) pour améliorer l'allégation de suppression de la septoriose du blé lorsqu'il est utilisé à la dose élevée indiquée sur l'étiquette, soit 292 mL/ha, appliqué deux fois à un intervalle de 14 à 21 jours; 2) pour ajouter l'allégation de suppression de la dartrose sur la pomme de terre lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, à savoir à une dose de 278 mL/ha; et 3) pour ajouter un nouveau produit d'association pour la gestion de la résistance de la brûlure septorienne et pour la suppression de la brûlure alternarienne sur la pomme de terre.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes ainsi que les doses et calendriers d'application des composantes du produit, demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les résultats de 12 essais en champ (six sur le blé et six sur la pomme de terre) menés au Canada (Alb., Man. et Ont.), aux États-Unis et en Pologne pendant la période 2008 à 2020 ont été soumis à l'appui des allégations d'utilisation proposées. Les résultats relatifs à l'efficacité provenant d'essais en champ ont confirmé que deux applications du fongicide Evito 480 SC à une dose de 292 mL/ha ont favorisé la suppression de la septoriose du blé, et qu'à la dose indiquée sur l'étiquette, à savoir 278 mL/ha, elles ont favorisé la suppression de la dartrose sur la pomme de terre. L'application d'un nouveau fongicide en mélange en cuve sur la pomme de terre est ajoutée sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC d'après l'homologation actuelle et les renseignements fournis sur les antécédents d'utilisation. L'homologation de ces nouvelles utilisations offrira aux producteurs canadiens des solutions supplémentaires de lutte contre ces maladies dans leurs programmes de pulvérisation de fongicides sur le blé et la pomme de terre.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer l'ajout des allégations suivantes sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC :

- 1) Suppression de la septoriose du blé lorsqu'il est appliqué deux fois à une dose de 292 mL/ha à un intervalle de 14 à 21 jours;
- 2) Suppression de la dartrose sur la pomme de terre lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, à savoir à une dose de 278 mL/ha;
- 3) Ajout d'un nouveau produit d'association, avec le fongicide Evito 480 SC pour la gestion de la résistance de la brûlure septorienne et pour la suppression de la brûlure alternarienne sur la pomme de terre.

Références

- 3314392 2022, Summary of Value for Upgrade from Suppression to Control for *Septoria* on Wheat and addition of Black Dot of Potato to the Evito 480 SC Fungicide Label, DACO: 10.1, 10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.2.4,10.3,10.3.2(B),10.3.3,10.4,10.5.1,10.5.2, 10.5.3,10.5.4,10.5.5
- 3314394 2015, Evito Marketing Comparison, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314395 2015, Evito Marketing Comparison, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314396 2020, F1179aa / Efficacy / Wheat, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314397 2019, 2021 PPA Manitoba, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314398 2020, S1671aa / Efficacy / Wheat., DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314399 2014, To evaluate the efficacy of 2 formulations ARY-0569-002 and ARY-0569-003 at 3 dose rates against foliar diseases on wheat., DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314400 2020, F1179aa / Efficacy - Black Dot / Potato., DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314401 2020, F1179aa / Efficacy - Black Dot / Potato., DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314402 2020, S1671aa / Efficacy / Wheat., DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314403 2008, Evito fungicide efficacy trials for *Rhizoctonia solani* and *Colletotrichum coccodes*, Othello WA 2008., DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314406 Jason Ingram & Thomas F. Cummings & Dennis A. Johnson, 2011, Response of *Colletotrichum Coccodes* to Selected Fungicides Using a Plant Inoculation Assay and Efficacy of Azoxystrobin Applied by Chemigation, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3314407 2021, 2021 PPA Manitoba, DACO: 10.2.3.2(D),10.2.3.3(D)
- 3314408 2021, FIELD DEVELOPMENT DATA SUMMARY (History of Use), DACO: 10.2.4

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9